

**AUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Fribourg, le 22 avril 2021 MM/ib

**Séance constitutive**

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Conformément à l'article 30 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, ainsi qu'à l'article 10 du règlement du Conseil général du 18 septembre 2018, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance constitutive de votre conseil, qui aura lieu le

**lundi 10 mai 2021 à 19.00 heures  
à la Salle des fêtes de Saint-Léonard, chemin Saint-Léonard 1**

L'ordre du jour suivant vous est proposé:

1. Ouverture de la séance constitutive: salutations et communications du Doyen d'âge;
2. Discours inaugural du Doyen d'âge;
3. Allocution de la Syndique ou du Syndic;
4. Appel nominal;
5. Désignation des 4 scrutatrices/scrutateurs du Bureau provisoire;
6. Election de la/du Président·e du Conseil général pour la période du 10 mai 2021 au 9 mai 2022;
7. Election de la/du Vice-Président·e du Conseil général pour la période du 10 mai 2021 au 9 mai 2022;
8. Election des 6 scrutatrices/scrutateurs pour la législature;
9. Election des 6 scrutatrices/scrutateurs suppléant·e·s pour la législature;
10. Allocution de la Présidente élue ou du Président élu;

11. Election des 11 membres de la Commission financière;
  - a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire;
  - b. Eventuelles autres candidatures;
  - c. Scrutin de liste.
12. Décision quant au nombre de membres de la Commission des naturalisations: 7 ou 9 membres;
  - a. Préavis du Bureau provisoire;
  - b. Discussion générale;
  - c. Vote.
13. Election des membres de la Commission des naturalisations;
  - a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire;
  - b. Eventuelles autres candidatures;
  - c. Scrutin de liste.
14. Décision quant à la constitution de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures;
  - a. Préavis du Bureau provisoire;
  - b. Discussion générale;
  - c. Vote.
15. Décision quant au nombre de membres de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures;
  - a. Préavis du Bureau provisoire;
  - b. Discussion générale;
  - c. Vote.
16. Election des membres de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures;
  - a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire;
  - b. Eventuelles autres candidatures;
  - c. Scrutin de liste.
17. Décision quant à la constitution de la Commission de fusion;
  - a. Préavis du Bureau provisoire;
  - b. Discussion générale;
  - c. Vote.
18. Décision quant au nombre de membres de la Commission de fusion;
  - a. Préavis du Bureau provisoire;
  - b. Discussion générale;
  - c. Vote.
19. Election des membres de la Commission de fusion;
  - a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire;
  - b. Eventuelles autres candidatures;
  - c. Scrutin de liste.

20. Election des membres de la Commission d'aménagement nommés par le Conseil général;
  - a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire;
  - b. Eventuelles autres candidatures;
  - c. Scrutin de liste.
21. Election des 18 représentant-e-s de la Ville au Conseil d'agglomération dont "en principe au moins deux membres du Conseil communal" (art. 13, alinéa 2 des Statuts de l'Agglomération);
  - a. Proposition des représentant-e-s de la part du Bureau provisoire;
  - b. Eventuelles autres candidatures;
  - c. Scrutin de liste.
22. Election complémentaire de trois représentant-e-s de la Ville au Conseil d'agglomération:
  - a. Préavis du Conseil général pour l'élection par le Conseil d'agglomération des trois représentant-e-s de la Ville au Comité d'agglomération;
    - i. Proposition du Bureau provisoire;
    - ii. Eventuelles autres candidatures;
    - iii. Scrutin de liste.
  - b. Election complémentaire de trois représentant-e-s de la Ville au Conseil d'agglomération appelé-e-s à remplacer les représentant-e-s élu-e-s au Comité d'agglomération;
    - i. Proposition du Bureau provisoire;
    - ii. Eventuelles autres candidatures;
    - iii. Scrutin de liste.
23. Divers.

-----

Vous trouverez, en annexe, la convocation du Préfet à l'assermentation, ainsi que la convocation à vos séances de groupe.

-----

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Syndic:



Thierry Steiert



Le Secrétaire de Ville:



David Stulz

**Annexes mentionnées.**